



COMMUNIQUÉ Suites du CT

Le 15/10/19 se tenait le CT du SPIP 25-39.

Lors de ce CT, les OS indiquaient à l'unanimité l'urgence de renforcer le MF en RH.

Les OS indiquent également que ce renfort devait venir de personnels titulaires et pas d'un(e) contractuel(le) compte-tenu de l'urgence d'un renfort immédiatement efficace et pérenne.

Lors de la correction du PV du CT, demande est faite aux OS d'indiquer que c'est la hiérarchie elle-même qui a fait cette remarque sur la nécessité de ne pas mettre un(e) contractuel(le) en MF et que les OS auraient demandé l'inverse.

Les OS tiennent à faire savoir, par ce communiqué, que l'ensemble de l'équipe de Besançon souhaite un renfort du MF, par des titulaires, et que c'est cette parole qui a été portée au CT.

Les OS précisent qu'à aucun moment elles ne peuvent parler en leur nom sans tenir compte des personnels qu'elles représentent.

Enfin, les OS sont particulièrement touchées par la remise en cause de leur intégrité. C'est une première au SPIP de Besançon de voir ainsi la parole des OS dénaturées, instrumentalisées et manipulées.

En l'état, le PV du CT ne pourra être signé. Nous en informons les personnels ainsi que les cadres du SPIP et nous alertons sur les conséquences qui en découlent = pas de validation du PV du CT donc pas de validation de la charte des temps donc pas de transmission en urgence à la DISP comme initialement prévu donc pas de passage en CTI = la charte des temps du SPIP 25-39 reste en l'état. Et ce, malgré la vigilance des OS sur cette question et le travail effectué en amont.

Le manque de confiance évident que traduit cette situation amène les OS à solliciter une audience syndicale au plus vite avec la nouvelle directrice fonctionnelle du SPIP 25/39.

Besançon, le 5 décembre 2019.

Les représentantes syndicales :

Pour la CFDT Interco Justice :
Nadine PEY

Pour la CGT Insertion probation :
Laure MENORET

Pour le SNEPAP-FSU :
Marion BARTHELET :